

Un exemple de diffusion de l'activité industrielle dans un milieu en voie d'urbanisation

L'industrie du vêtement et de la confection dans le Limbourg belge

B. MÉRENNE-SCHOUMAKER (Liège)

Résumé. — Le travail poursuit un double objectif : d'une part, mettre en évidence et expliquer le mouvement d'essaimage spatial de l'industrie du vêtement et de la confection dans le Limbourg belge depuis 1960 et, d'autre part, tenter de mesurer l'impact d'un nouveau secteur dans un milieu traditionnellement peu industriel. L'étude repose sur l'exploitation d'un fichier original reprenant tous les établissements qui ont été ou sont encore en 1978 en activité dans la province à condition d'avoir occupé à un moment précis au moins dix personnes. Grâce à ces données, il est possible de traduire la dynamique réelle de l'évolution des implantations et d'analyser très finement le processus de leur localisation.

Summary. — This work has two aims : on the one hand, to define and explain the movement of spatial emigration of the clothing and ready-made industry in Belgian Limburg since 1960 and, on the other hand, to try and estimate the impact of a new activity in an environment which is traditionally not very industrial. The survey is based on the use of an original card-index of all the firms which existed or still exist in 1978 in the province and which at any one time employed at least ten workers. With this data it is possible to translate the true dynamics of the evolution of the implantations and to analyse the process of their localization very carefully.

Secteur souvent négligé par les responsables du développement économique, l'industrie du vêtement et de la confection est sans conteste une activité très intéressante pour les géographes en raison de sa spécificité en matière de localisation. En milieu rural, l'intérêt du secteur est parti-

culièrement manifeste car il s'agit souvent d'une des industries les plus dispersées dans l'espace et qui peut dès lors contribuer au processus d'urbanisation des campagnes.

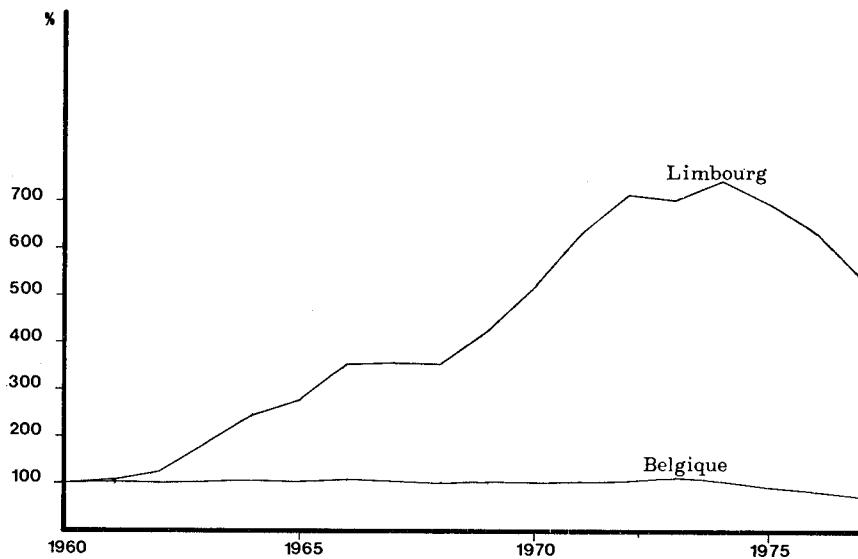
En Belgique, ce phénomène a touché la province de Limbourg, principale zone de développement récent de l'industrie du vêtement.

I. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU SECTEUR DU VÊTEMENT ET DE LA CONFECTION DANS LE LIMBOURG (1)

Alors que les emplois dans l'industrie limbourgeoise du vêtement et de la confection avaient peu augmenté de 1947 à 1960 (de 626 à 1 336 unités), on observe depuis cette date une croissance très spectaculaire des postes de travail dans ce secteur : 1963 : 2 434 ; 1966 : 4 724 ; 1970 : 6 947 ; 1972 : 9 520 ; 1974 : 9 928.

Toutefois, le nombre d'emplois régresse depuis 1975 suivant un mouvement assez général en Europe Occidentale : 1975 : 9 324 ; 1976 : 8 438 et 1977 : 7 141.

La figure 1 illustre l'évolution comparée de la province de Limbourg et du pays, les données de 1960 étant ramenées dans les deux cas à 100 %. Face à la stagnation relative de l'emploi au niveau national, on y perçoit très bien le *développement spectaculaire du Limbourg*, déve-



Source : O.N.S.S.

FIG. 1. — Évolution comparée de l'emploi dans la confection de 1960 à 1977, province de Limbourg - Belgique.

loppement relativement lent jusqu'en 1966, puis très rapide de 1968 à 1972. En ce qui concerne l'évolution récente, on observe aussi le décalage d'un an entre le début de la récession au niveau national (1974) et au Limbourg (1975).

En 1977, le Limbourg regroupe 10,9 % des emplois de l'industrie du vêtement et de la confection du pays alors qu'en 1960, sa part était seulement de 1,6 %. Comme l'a bien montré W. Vlassenbroeck ([12]), le Limbourg est la province belge où la croissance relative depuis 1966 est la plus forte. Actuellement, on y dénombre un nombre de postes de travail très proche de celui de la région de Bruxelles-Capitale, nombre dès lors plus élevé que celui de la province de Hainaut, principale région wallonne de l'industrie du vêtement.

Après les métaux, l'industrie du vêtement et de la confection est le principal pôle de croissance de l'industrie manufacturière limbourgeoise, industrie qui a gagné du 30 juin 1960 au 31 mars 1977, 45 010 postes de travail dont 14 784 pour des femmes (G.O.M., [2], p. 42).

II. — RÉPARTITION SPATIALE DES IMPLANTATIONS

Les *statistiques disponibles* à l'échelon communal traduisent mal la diffusion spatiale des établissements puisque toutes les données correspondent toujours à des soldes (ouvertures moins fermetures d'établissements ; emplois nouveaux moins emplois supprimés).

Aussi, avons-nous préféré ne pas recourir à ces statistiques et utiliser un *fichier original* qui reprend l'ensemble des établissements du vêtement et de la confection qui ont été ou sont encore, en 1978, en activité dans la province, à condition que ces unités de production aient occupé à un moment précis au moins dix personnes (2). La base du classement étant l'échelon communal, nous avons décidé de comptabiliser comme implantation disparue, tout abandon réel de l'activité dans une commune (3). Les changements de site au sein du territoire communal n'ont pas été retenus de même que les rotations au sein d'un même bâtiment par plusieurs firmes. Par contre, les six transferts avec changement de commune ont été considérés comme des fermetures dans la commune de départ et comme des ouvertures dans la commune d'accueil. En outre, le but du travail étant la mise en évidence du processus d'occupation de l'espace, l'année du début de l'activité correspond toujours à la première installation dans la commune (dans le cas d'un transfert au sein du territoire communal) ou dans le bâtiment (si plusieurs firmes s'y sont succédé). De même, la nationalité retenue pour chaque implantation est celle de l'entreprise qui s'est installée la première sur le site.

TABLEAU I. — Répartition par région des implantations différentes recensées au Limbourg belge de 1960 à 1978.

	Nord		Ouest		Centre		Sud		Maasland		Province	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Établissements en activité en 1978	17	23,0	10	13,5	20	27,0	15	20,3	12	16,2	74	100,0
Établissements fermés en 1978	27	33,9	11	13,7	20	25,0	11	13,7	11	13,7	80	100,0
Total des implantations de la conffection	44	28,6	21	13,6	40	26,0	26	16,9	23	14,9	154	100,0
Total des établissements des industries manufacturières en 1977 (a)	98	23,1	67	15,8	133	31,4	66	15,6	60	14,1	424	100,0

(a) Source : G.O.M., [2], *ouvr. cit.*, p. 45.

Au total (tableau I), le Limbourg a compté, pendant la période 1960-1978, 154 implantations différentes, de 10 personnes et plus, relevant du secteur du vêtement et de la confection. 80 unités sont actuellement disparues et 74 toujours en activité.

Si l'on répartit ces implantations par région selon un découpage régional adopté dans toutes les études de la G.O.M. (découpage repris sur la figure 2), on remarque que les régions ayant rassemblé le plus d'implantations sont le Nord et le Centre. En 1978, c'est le Centre qui compte le plus grand nombre d'établissements en activité alors que c'est au Nord qu'il y a le plus de fermetures. En général, il y a souvent équilibre entre la proportion des établissements en activité et celle des établissements fermés par région, exception faite du Nord, qui totalise proportionnellement plus d'unités fermées, et du Sud, où on enregistre une situation inverse.

La comparaison de la part relative de chaque région au sein des industries de la confection et du total des industries manufacturières en 1977 (les données de 1978 n'étant pas encore disponibles) montre que les ateliers de confection ont choisi plus fréquemment le Nord et dans une mesure moindre le Sud et le Maasland, c'est-à-dire des espaces traditionnellement moins industriels. On retrouve de la sorte un comportement assez classique du secteur du vêtement et de la confection : la préférence pour des régions relativement moins touchées par le processus d'industrialisation.

III. — DYNAMIQUE RÉELLE DE L'ÉVOLUTION

L'évolution générale de l'emploi ayant mis en évidence trois périodes depuis 1960, répartissons les ouvertures et les fermetures selon qu'elles sont intervenues de 1961 à 1968, de 1969 à 1974 ou de 1975 à 1978 et analysons les structures de répartition à quatre dates clés : 1960-1968-1974 et 1978 (tableau II et figure 2).

En 1960, la plupart des établissements de la confection se localisaient dans la zone centrale de la province. La seule ville d'Hasselt en comptait 9 : il s'agissait surtout de petites unités liées à la fonction commerciale. A la même époque, le Maasland n'avait aucun atelier de confection et l'Ouest n'en possédait qu'un.

De 1961 à 1968, on enregistre 61 ouvertures. Celles-ci se localisent dans toutes les régions mais semblent moins attirées par le Sud. Ce premier grand mouvement de développement du secteur confection-vêtement se solde partout par un bilan positif, les 15 fermetures intervenues pendant la même période se répartissant dans toutes les régions.

TABLEAU II. — Dynamique réelle de l'évolution des implantations par région.

	Situation fin 1960		Période 1961-1968			Situation fin 1968		Période 1969-1974			Situation fin 1974		Période 1975-1978			Situation fin 1978	
	v.a.	%	O	F	S	v.a.	%	O	F	S	v.a.	%	O	F	S	v.a.	%
Nord	4	20,0	16	4	+ 12	16	24,3	18	8	+ 10	26	24,3	6	15	- 9	17	23,0
Ouest	1	5,0	11	3	+ 8	9	13,6	7	1	+ 6	15	14,0	2	7	- 5	10	13,5
Centre	12	60,0	14	4	+ 10	22	33,3	12	3	+ 9	31	29,0	2	13	- 11	20	27,0
Sud	3	15,0	5	2	+ 3	6	9,1	16	3	+ 13	19	17,8	2	6	- 4	15	20,3
Maasland	—	—	15	2	+ 13	13	19,7	7	4	+ 3	16	14,9	1	5	- 4	12	16,2
Province	20	100,0	61	15	+ 46	66	100,0	60	19	+ 41	107	100,0	13	46	- 33	74	100,0

O = ouvertures ; F = fermetures ; S = solde.

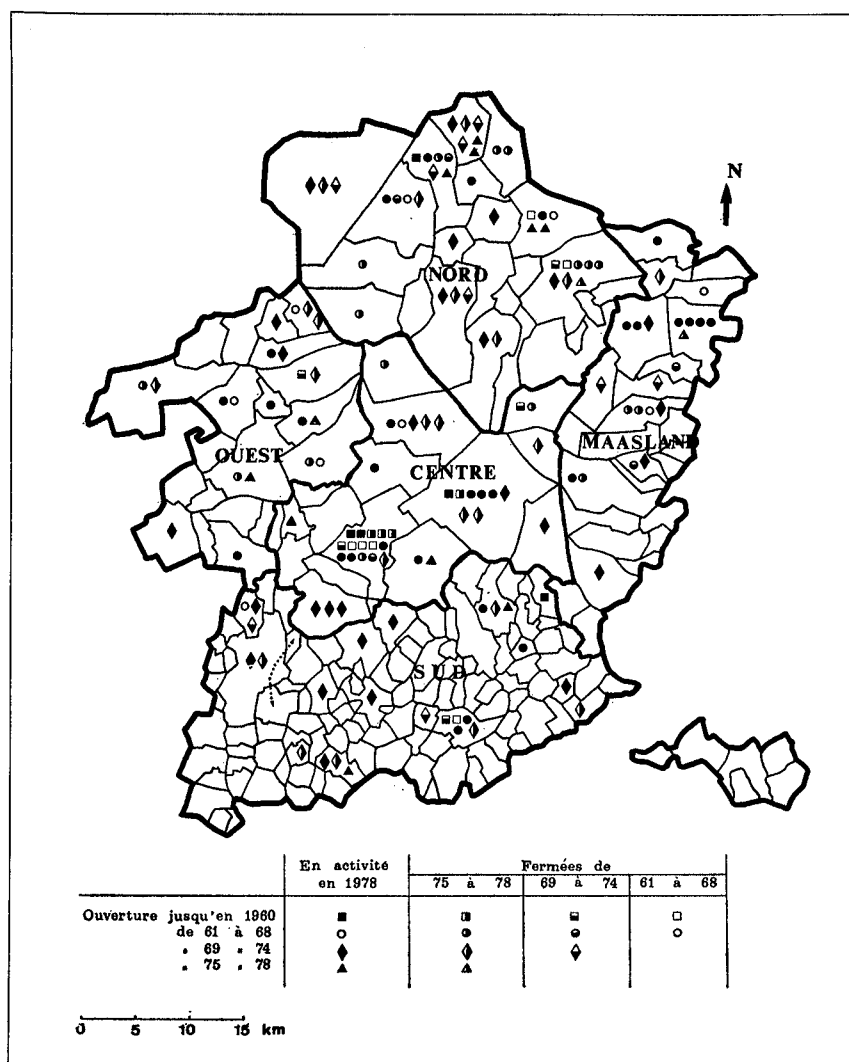


FIG. 2. — Typologie des implantations selon leur période d'ouverture et leur période d'activité.

La deuxième période (1969-1974) a une importance similaire à la première : 60 ouvertures - 19 fermetures. Toutefois, les unités nouvelles se situent principalement au Nord, au Sud et dans le Centre tandis que 42,1 % des fermetures se localisent dans la seule région septentrionale. Le bilan est cependant encore positif dans toutes les régions.

La troisième période (1975-1978) est, par contre, très différente des deux autres puisque les fermetures y sont 3,5 fois plus nombreuses que les ouvertures (46 contre 13). Le solde de l'évolution est partout négatif et les résultats en valeur absolue sont surtout défavorables pour le Centre et le Nord.

La carte industrielle du Limbourg s'est ainsi modifiée plusieurs fois depuis 1960. De 1961 à 1968, il y a croissance relative du Nord, de l'Ouest et du Maasland. De 1969 à 1974, l'évolution favorise particulièrement le Sud. Depuis 1975, la récession étant plus nette dans le Centre et le Nord, on enregistre un développement relatif du Sud et du Maasland.

Mieux encore que le tableau II, la figure 2 aide à percevoir la diffusion spatiale des établissements. On y remarque, en effet, une *occupation progressive du territoire*, les nouvelles implantations s'installant d'abord en un nombre limité de points, puis occupant progressivement les interstices entre ces points, les zones non encore « colonisées » ou des espaces déjà « conquis » mais redevenus libres à la suite des fermetures.

IV. — FACTEURS D'EXPLICATION DE LA RÉPARTITION SPATIALE

Ces facteurs sont de deux ordres différents : certains permettent d'expliquer l'attraction globale de la province sur les investissements du secteur du vêtement et de la confection ; d'autres aident à comprendre les répartitions par région et localité.

A.- Facteurs jouant au niveau provincial

Les *facteurs qui ont favorisé le développement* des ateliers de confection au Limbourg *sont*, pour nous ([8], pp. 37-38 et pp. 41-42), au *nombre de cinq* : la proximité spatiale des Pays-Bas (car, comme nous allons le voir ci-après (IV. B), 91 des 154 implantations sont d'origine néerlandaise), les caractères intrinsèques de la main-d'œuvre (larges disponibilités en main-d'œuvre féminine jeune, de coût peu élevé et de réputation excellente), le climat social et économique favorable aux nouveaux investissements, les taxes réduites (4), les aides et l'accueil des pouvoirs publics (communes et Limburgse Economische Raad).

Le contexte limbourgeois a toujours permis de rencontrer les exigences essentielles des entreprises de la confection : intérêt de la commune, disponibilités en personnel, bâtiment disponible pour tester l'implantation, terrain disponible pour permettre une éventuelle construction (proche de la route et des moyens de transport en commun, non loin du centre) et coûts d'exploitation peu élevés (S. Capelin, [1], pp. 468-469).

En effet (voir ci-après V), de nombreuses firmes ont pu disposer d'un bâtiment de réemploi soit à titre temporaire, soit à titre définitif et la plupart de celles qui ont construit leurs propres installations ont trouvé facilement un terrain bien situé répondant à leurs exigences.

Malheureusement, la *crise* qui frappe le secteur du vêtement *depuis 1973-1974* n'a pas épargné la province de Limbourg qui, malgré une situation plus favorable que d'autres régions belges, ne peut rivaliser avec des pays comme ceux de l'Europe de l'Est et ceux de l'Extrême-Orient (Hong Kong, Taiwan, Corée du Sud, Singapour, Macao). D'après une étude récente de la Kredietbank ([7], p. 3), les exportations vers la Belgique de ces deux groupes de pays ont augmenté, entre 1971 et 1977, respectivement de 66 % et de 18 % par an. En outre, la concurrence de la Tunisie, du Maroc et de Malte est loin d'être négligeable.

Cependant, la crise n'est pas seulement imputable à l'explosion des importations en provenance de pays à bas salaires. Les difficultés s'expliquent aussi par le mouvement de concentration des acheteurs — ces derniers cherchant à traiter de plus en plus avec des grandes entreprises mieux orientées vers leurs différents besoins spécifiques — et par les changements intervenus dans la mode depuis une dizaine d'années ([7], *ouvr. cit.*, p. 4).

En outre, comme on a pu le remarquer dans le tableau II, 34 fermetures (sur 90) se sont produites avant cette crise. L'industrie du vêtement et de la confection est, en effet, un des secteurs les plus mouvants de l'économie industrielle en raison de sa forte liaison à la conjoncture, de son faible degré capitalistique (c'est-à-dire un coût faible par emploi créé) et de la facilité de déplacement du matériel utilisé ce qui autorise plus fréquemment des changements de localisation. Le phénomène est très typique au Limbourg où il y eut de nombreux essais de lancement de firmes nouvelles dans des bâtiments de réemploi et avec des machines d'occasion (5) et où le système de confection à façon pour d'autres entreprises est assez courant.

B. - Facteurs jouant à l'échelon régional et local

Pour comprendre l'essaimage progressif des établissements du vêtement et de la confection — phénomène le plus caractéristique de l'évolution récente au Limbourg — deux facteurs doivent être invoqués : l'organisation du recrutement de la main-d'œuvre et l'origine de l'établissement.

Le premier facteur est très important. Employant une main-d'œuvre féminine (6) très jeune, peu scolarisée (7), ne pouvant consacrer une part importante de salaires réduits pour son déplacement, l'industrie de la confection, a toujours *recruté sur place l'essentiel de son personnel*. L'exemple de Belmoda (actuellement Canda) à Bilzen illustre très bien

cette situation. En 1963, un an après son installation dans la commune, l'entreprise occupe 250 personnes dont 235 jeunes filles dont l'âge moyen est de 18 ans. Ces ouvrières habitent toutes dans un rayon maximum de 13 km de leur lieu de travail (L.E.R., [3], pp. 34-35). Le cas de la firme belge Lesire-Briers est très voisin malgré sa présence plus ancienne dans la province et un récent transfert. En effet, en 1972, lors de son installation dans le parc industriel Groot-Kolmen à Alken (après 16 ans de fonctionnement à Hasselt), l'entreprise compte 104 jeunes femmes (sur un total de 124 personnes occupées) qui résident toutes dans un rayon de 15 à 20 km de l'usine (L.E.R., [4], pp. 48-49).

Ce type de recrutement conduit à un fractionnement très net de l'espace : les firmes se partagent le territoire afin d'être assurée chacune de pouvoir « puiser » aisément dans les réserves de main-d'œuvre locale. Elles n'ont pas tendance à s'agglomérer car la concurrence pourrait provoquer des hausses de salaires et/ou l'obligation d'organiser un ramassage de la main-d'œuvre.

L'origine de l'établissement explique aussi sa localisation. En règle générale, les unités créées par un entrepreneur belge sont situées dans la commune d'origine de ce dernier alors que, pour les firmes d'origine néerlandaise, l'élément déterminant est la durée du trajet entre l'atelier belge et la maison-mère, durée ne pouvant excéder un jour de voyage (R. Liekens et M. Goossens, [6], p. 320).

Cette dualité dans les localisations se perçoit bien à l'aide du tableau III et de la figure 3.

Les établissements d'origine néerlandaise sont particulièrement nombreux dans le Nord où ils représentent plus de 70 % de tous les ateliers de confection de la région. L'effet de proximité est aussi sensible dans le Maasland qui regroupe près de 21 % des implantations de confection néerlandaises du Limbourg, unités représentant 82,6 % de tous les ateliers de confection de la région. Mais, comme la plupart des entreprises-mères sont originaires de provinces néerlandaises, du Limbourg et de la partie est du Brabant Septentrional (voir carte dressée en 1970 dans [9], p. 196), c'est-à-dire de localités très proches de la frontière, les firmes néerlandaises n'ont pas limité leurs implantations aux deux régions belges limitrophes des Pays-Bas. En réalité, des distances par route relativement réduites entre n'importe quel point du Limbourg belge et de la frontière (55 km entre Saint-Trond, une des localités les plus éloignées, et la frontière à Lommel) ont aussi autorisé des localisations au Centre, au Sud et à l'Ouest.

Alors qu'il est impossible de se prononcer sur la répartition spatiale des implantations allemandes et américaines en raison de leur nombre trop restreint, on peut observer une certaine concentration des firmes belges dans le Centre et, au contraire, leur très faible représentation dans

TABLEAU III. — Répartition des implantations recensées pendant la période 1960-1978 selon leur région de localisation et leur nationalité.

	Firmes belges		Firmes néerlandaises		Firmes allemandes et américaines		Total					
	v.a.	(a)	(b)	v.a.	(a)	(b)	v.a.	(a)	(b)			
Nord	10	17,2	22,7	31	34,0	70,5	3	60,0	6,8	44	28,6	100,0
Ouest	9	15,5	42,9	12	13,2	57,1	—	—	—	21	13,6	100,0
Centre	24	41,4	60,0	15	16,5	37,5	1	20,0	2,5	40	26,0	100,0
Sud	12	20,7	46,2	14	15,4	53,8	—	—	—	26	16,9	100,0
Maasland	3	5,2	13,0	19	20,9	82,6	1	20,0	4,4	23	14,9	100,0
Province	58	100,0	37,7	91	100,0	59,1	5	100,0	3,2	154	100,0	100,0

(a) = en % du total des firmes de même nationalité; (b) = en % des implantations de la région.

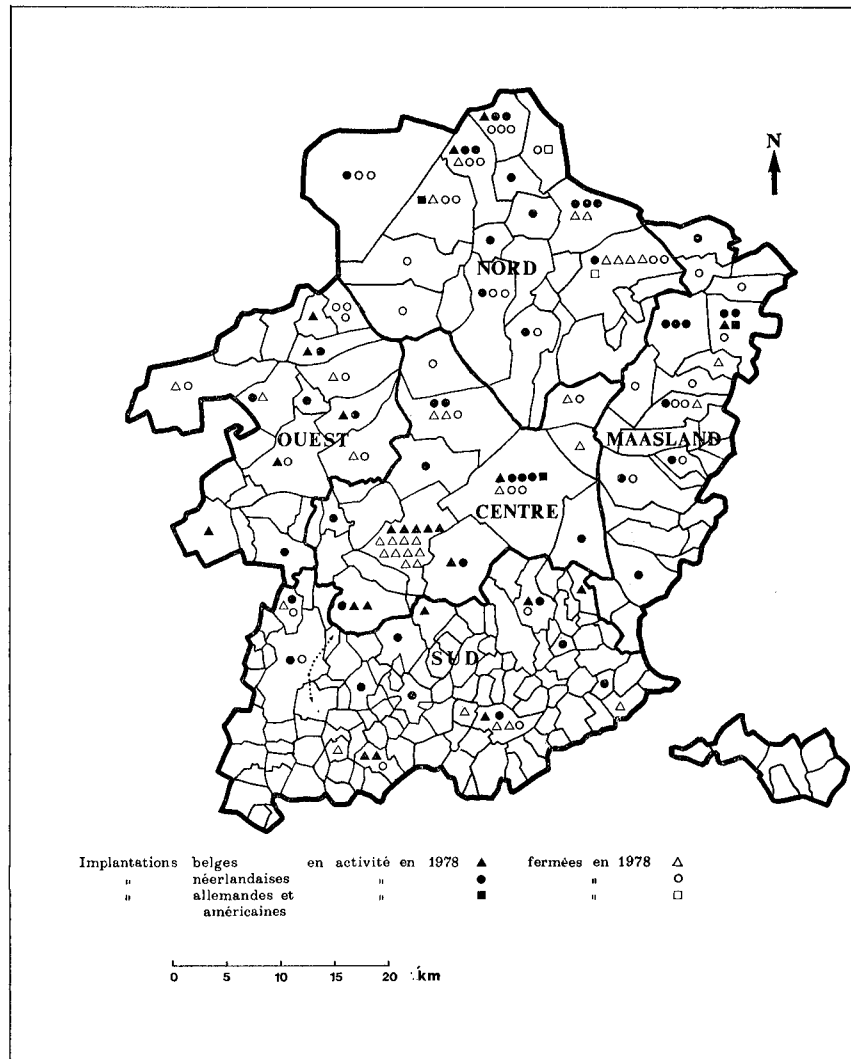


FIG. 3. — Typologie des implantations selon leur nationalité et leur fonctionnement ou non fin 1978.

le Maasland. Si cette dernière situation est difficilement explicable, la concentration dans le Centre est principalement due à la ville d'Hasselt qui a compté 15 établissements belges différents. Comme dit plus haut, cette situation est liée à la fonction commerciale de la ville, fonction qui a engendré dans différents cas le développement d'une unité de pro-

duction au départ d'un point de vente ou d'un bureau de représentation. Ce processus se retrouve encore, mais dans une mesure moindre, à Tongres. Par contre, il ne se manifeste ni à Saint-Trond, ni à Genk, les deux autres centres urbains de la province.

Par ailleurs, l'analyse des données du fichier permet encore de signaler d'autres différences entre les établissements belges et néerlandais. A quelques rares exceptions près, les unités belges sont souvent plus petites que les unités néerlandaises : ainsi, parmi les 19 établissements en activité en 1978 occupant 100 personnes et plus, on ne rencontre que 3 firmes belges pour 14 néerlandaises et 2 d'autres nationalités. En général, les établissements néerlandais se sont principalement installés de 1969 à 1974 (47 ouvertures) et de 1961 à 1968 (37 ouvertures) alors que pour les implantations belges, il n'y a pas de période préférentielle. Enfin, la proportion des unités fermées est plus élevée parmi les établissements belges (60,3 %) que parmi les établissements néerlandais (47,2 %).

V. — IMPACT SPATIAL DES IMPLANTATIONS

Malgré leur nombre et les emplois qu'elles ont créés, les *implantations de la confection ont peu transformé le paysage limbourgeois*. Un visiteur non averti parcourant la province a peu de chance de se rendre compte de leur présence alors qu'il sera sans doute frappé par les usines d'autres secteurs industriels ; même celui qui connaît l'existence des ateliers de confection éprouve généralement des difficultés à les repérer.

Une telle situation résulte des caractères spécifiques de ce secteur d'activité, principalement la faible emprise au sol et le type de localisation.

En effet, l'industrie du vêtement et de la confection se range parmi les *activités faiblement consommatrices d'espace*. L'enquête cadastrale précise menée en 1970 dans la province a montré que la surface totale consommée par effectif (surface au sol du bâtiment et du terrain utilisé à des fins industrielles) était seulement de 30,3 m² par personne occupée alors que la moyenne industrielle provinciale était au même moment de 141,3 m² (B. Mérenne-Schoumaker, [8], *ouvr. cit.*, p. 43). Ce résultat est confirmé par une étude du L.E.R. de 1972 ([5], *ouvr. cit.*, pp. 11-12) qui fournit les valeurs suivantes : pour les 40 établissements occupant de 10 à 49 personnes, la surface totale du terrain est en moyenne de 0,3 ha et la surface bâtie de 520 m² ; pour les 24 établissements employant de 50 à 99 personnes, ces deux moyennes sont respectivement de 0,7 ha et de 870 m² tandis que pour les 29 unités de 100 personnes et plus, on obtient 1,4 ha et 3 500 m².

D'autre part, le *type de localisation* concourt également à réduire l'impact spatial. Contrairement à la majorité des autres établissements nouveaux, les ateliers de confection n'ont guère choisi un site dans une zone ou un parc industriel. Beaucoup ont préféré se localiser dans le tissu aggloméré ou semi-aggloméré recherchant la proximité immédiate de leur aire de recrutement (voir ci-dessus) et surtout des bâtiments de réemploi. Ainsi, parmi les 74 établissements en activité en 1978, 15 seulement sont situés dans un parc industriel et au sein des 80 unités fermées, 7 avaient pris place sur des terrains spécialement aménagés pour l'industrie. Malgré leur mise en place précoce (4 avant 1960, 12 de 1960 à 1966) et leur répartition sur l'ensemble du territoire, les parcs industriels limbourgeois ont peu attiré les ateliers de confection alors que leur impact sur les autres localisations est très marqué (8).

Par contre, le recours à des bâtiments de réemploi est une des caractéristiques spécifiques de l'industrie du vêtement et de la confection. En 1970, 61,5 % des établissements du secteur cuir-textile-confection étaient installés dans une construction préexistante à leur localisation ([8], *ouvr. cit.*, p. 44). De plus, la plupart des entreprises qui avaient construit leur propre usine avaient d'abord utilisé un bâtiment de réemploi afin de tester leur localisation. La firme Belmoda (Canda) de Bilzen est à ce sujet de nouveau représentative : elle commença en 1962 dans un atelier provisoire, puis s'installa dans un local scolaire de Bilzen avant de disposer de ses nouvelles installations en 1963 (L.E.R., [3], *ouvr. cit.*, p. 33). Ce cas illustre encore le rôle joué par des bâtiments non industriels soit à titre d'installation transitoire, soit à titre de localisation définitive. En effet, plus de 80 % des bâtiments réutilisés sont d'anciens magasins (notamment de meubles), d'anciens locaux scolaires, d'anciennes salles de cinéma ou de fêtes ou encore des maisons particulières, etc. (9). En outre, le cas Belmoda révèle aussi une pratique fréquente : celle de construire dans la commune où l'essai de lancement des activités a été tenté. On comprend dès lors le faible nombre de transferts d'une commune à l'autre (6 pour la période 1960-1978) alors que les transferts au sein d'une même commune ont été près de six fois plus nombreux (33 au total) (10).

VI. — CONCLUSION

Deuxième secteur de la croissance industrielle du Limbourg depuis 1960, l'industrie du vêtement et de la confection a certainement contribué au processus d'urbanisation car les 154 usines et ateliers qui s'y sont installés de 1960 à 1978 ont pris place un peu partout dans la province.

L'essaimage spatial est lié à l'organisation du recrutement de la main-d'œuvre, les firmes se partageant l'espace afin d'être chacune assurée de pouvoir « puiser » facilement dans les réserves locales. 91 implantations étant d'origine néerlandaise, rien d'étonnant à ce que la concentration se manifeste davantage dans le Nord et à l'Est ; mais des distances à la frontière néerlandaise en général réduites expliquent aussi la présence d'établissements néerlandais dans les autres régions, la plupart des maisons-mères étant localisées dans les provinces néerlandaises du Limbourg et du Brabant Septentrional.

Si l'impact des industries du vêtement et de la confection est au total important dans le domaine de l'emploi et quant aux modifications introduites dans les genres de vie (en particulier en fournissant une possibilité de travail à des jeunes filles qui autrement n'auraient sans doute jamais travaillé), leur impact spatial est, par contre, très limité. Cette situation résulte des types de localisation choisis par ces firmes (nombreuses réutilisations de bâtiments non industriels situés dans le tissu aggloméré ou semi-aggloméré) et des consommations d'espace souvent restreintes.

Secteur très mouvant de l'économie, frappé aujourd'hui par une crise assez grave, l'industrie du vêtement et de la confection présente sans nul doute un comportement de localisation spécifique. Le cas limbourgeois en illustre une phase récente. L'étude de ce cas permet de la sorte une meilleure connaissance des processus de localisation, un des thèmes majeurs des recherches géographiques.

NOTES

(1) Il existe de nombreuses définitions du secteur. Pour nous, il comprend la confection en série d'articles d'habillement et de leurs accessoires, la fabrication sur mesure de vêtements ainsi que la confection d'autres articles textiles (linge de maison, tentures, etc.) mais pas les industries textiles proprement dites, ni la fabrication de chaussures. Cependant, lors de l'évolution générale de l'emploi sur base des données O.N.S.S. (Office National de Sécurité Sociale), les chiffres comprendront la fabrication des chaussures en raison du classement adopté par cet organisme.

(2) Ce fichier repose sur de multiples informations glanées par nos soins depuis plus de dix ans. Ces informations proviennent principalement du L.E.R. (Limburgse Economische Raad) actuellement intégré dans la G.O.M. (Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij Limburg), des Services de l'Inspection Générale Économique, de l'Office National de l'Emploi, de l'Administration du Cadastre, d'enquêtes sur le terrain, d'annuaires téléphoniques, d'extraits de presse, etc. (Pour de plus amples informations sur les sources disponibles, voir B. MÉRÉNNE-SCHOUMAKER, [10], pp. 115-124).

(3) Selon le découpage communal en vigueur en 1970 au milieu de la période étudiée (avant les fusions de communes des 1^{er} janvier 1971 et 1976).

(4) En 1970, la taxe provinciale annuelle s'élevait seulement à 25 FB par personne si cette dernière avait moins de 18 ans et à 50 FB dans le cas contraire. A titre de comparaison, le montant était dans la province de Liège de 60, 90 ou 100 FB selon que l'entreprise occupait moins de 10 personnes, de 10 à 99 ou 100 travailleurs et plus.

(5) D'après le L.E.R. ([5], p. 12), l'investissement moyen en machines par personne s'élevait en 1972 à 38 000 FB : 25 000 pour les établissements occupant au moins 100 personnes et 51 000 pour ceux employant moins de 100 travailleurs.

(6) D'après les données de l'O.N.S.S. de 1977, les femmes représentent au Limbourg 91,7 % des personnes occupées dans la confection et leur part atteint même 94,1 % si l'on ne retient que les travailleurs manuels.

(7) En 1970, le pourcentage de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement technique occupée dans le secteur était seulement de 4,2 % contre 27,7 % pour le travail des métaux et 33,8 % pour l'industrie du papier (V. NEESEN, R. VAN BALLAER et F. VAN BOCKLAER, [11], p. 129).

(8) En 1970, nous avons pu y compter 231 établissements différents dont 142 implantations industrielles soit 42,7 % de toutes les nouvelles localisations de la période 1948-1970 ([8], *ouvr. cit.*, pp. 45-46).

(9) Mac België à Zolder a même utilisé pendant plusieurs années une église désaffectée et Imcotex à Achel d'anciens bâtiments agricoles.

(10) Sur les six changements de commune, cinq se sont effectués dans une commune voisine afin de conserver en partie ou totalement le personnel.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] CAPELIN S. J. — *Vestigingsplaatskeuze, Confectie*, 1968, n° 6, pp. 399-401 et n° 7, pp. 467-469.
- [2] G.O.M. (GEWESTELIJKE ONTWIKKELINGSMAATSCHAPPIJ LIMBURG). — *Actuele kencijfers Limburg*, Hasselt, 1978.
- [3] L.E.R. (LIMBURGSE ECONOMISCHE RAAD). — *Dit is een Limburgs bedrijf : Belmoda N.V. te Bilzen, Economie in Limburg*, 1963, n° 4, pp. 33-38.
- [4] L.E.R. — *Dit is een Limburgs bedrijf : Herenkleding Lesire-Briers, Economie in Limburg*, 1972, n° 3, pp. 44-49.
- [5] L.E.R. — *Kleding- en confectienijverheid in Limburg, Economie in Limburg*, 1973, n° 1, pp. 5-23.
- [6] LIEKENS R. et GOOSSENS M. — *De vestigingsfactoren bij de huidige industrialisatiefase in Midden-Limburg, Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*, t. XXXVIII, 1969, pp. 317-345.
- [7] KREDIETBANK. — *L'industrie belge du vêtement, Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, 1978, n° 45, pp. 1-5.
- [8] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *De industriële ontwikkeling en nieuwe bedrijfsvestigingen in Limburg, Economie in Limburg*, 1975, n° 3, pp. 28-52.
- [9] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Développement industriel et nouvelles localisations. Le cas du Limbourg belge, La Géographie*, n° 106, 1975, pp. 185-210.
- [10] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *L'étude des nouvelles localisations industrielles. Problèmes de méthodes et de sources, Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 11, 1975, pp. 97-128.
- [11] NEESEN V., VAN BALLAER R. et VAN BOCKLAER F. — *Vraag en aanbod van geschoolde arbeidskrachten in Limburg*, Hasselt, 1971.
- [12] VLASSEN BROECK W. — *Enkele kenmerken en lokalisatie van de Belgische kledingnijverheid, Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*, t. XLVII, 1978, pp. 201-240.